

Devenir personne ressource du projet de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) de l'établissement



Cette formation est assurée par une formatrice certifiée faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS

Public :

Toute personne (managers, fonctionnels sécurité...) appelée dans son entreprise à exercer la fonction de Personne Ressource du projet de prévention des TMS

Pré-requis :

L'inscription de la personne ressource est subordonnée à la réalisation d'une note de cadrage du projet de prévention des TMS. Cette note est élaborée par le chef d'entreprise, notamment à l'issue de sa participation à la journée de formation/sensibilisation à la prévention des risques professionnels organisée par les services prévention des caisses de sécurité sociale

Les participants doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en œuvre un projet de prévention des TMS dans leur entreprise

Objectifs :

- Élaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés
- Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques
- Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants
- Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'action
- Accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS

Contenu :

- La méthodologie de projet
- La démarche de prévention des TMS : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP)
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, organisationnels et liés à l'environnement)
- Les outils de repérage et d'analyse des situations de travail (démarche, outils)
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail
- La mise en place d'un suivi d'indicateurs de veille

Méthodes pédagogiques :

- Exposés didactiques
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants
- Mises en situation
- Accompagnement du formateur en entreprise
- Échanges et retours d'expériences

Durée :

5 jours (35 heures) modulables (2j+2j+1j) + 2 demi-journées d'accompagnement par le formateur en entreprise

Effectif :

8 personnes maximum

Validation :

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation

Tarif :

Nous contacter